



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Code concours : 2025-TSPDD-69-ExaPro

Code épreuve : Questionnaire

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR
PRINCIPAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

SESSION 2025

Spécialité Techniques Générales

Épreuve d'admissibilité : Questionnaire

Durée : 2h	Coefficient : 3	Dossier documentaire : 13 pages	Dossier complet : 15 pages
------------	--------------------	---------------------------------------	-------------------------------

Descriptif rapide : Répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques publiques portées par les ministères chargés du développement durable et du logement. Ce dossier ne peut excéder quinze pages. Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Toute note strictement inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Modèle CMEN v2 (inscripteur)

Nom de famille : **N O M**

Prénom(s) : **P R E N O M**

Numéro d'inscription : **3 5 7** Né(e) le : **2 7 / 0 3 / 1 9 7 7**

- Le bandeau situé en haut de chacune des feuilles de composition doit être rempli en totalité (**code concours, code épreuve, spécialité, y compris le numéro d'inscription communiqué dans votre convocation**).
- **L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire, de tout autre document est interdit.** (*Bien vérifier l'arrêté d'organisation de votre concours*)
- **Les candidats ne doivent pas faire de marge sur leur copie.**
- **Les copies devront être correctement paginées.** Pagination d'une copie double sur 4 (1/4, 2/4, ...), deux copies doubles sur 8 (1/8, 2/8, ...), etc.
- **Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans la copie** : nom ou nom fictif, signature, paraphe et symboles sont interdits.
- **Seul l'usage d'un stylo à bille noir ou bleu est autorisé (feutre et stylo friction sont interdits).** L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, pouvant être considérée comme un signe distinctif, est proscrite.
- **Aucun liquide blanc ni ruban correcteur ne doit être employé** (une telle utilisation empêcherait la correction de la copie). **Toute correction se fait par rature**, de préférence à la règle.
- **Les feuilles de brouillon, ou tout autre document, ne sont pas considérées comme faisant partie de la copie et ne feront pas l'objet d'une correction.** Ils ne doivent pas être joints à la copie.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner une sanction par le jury.

Le dossier comprend 4 documents et 13 pages

Liste des documents

Document 1 (5 pages)	« Feuille de route économie circulaire : 50 mesures », Avril 2018 Extraits	Pages 3 à 7
Document 2 (1 page)	« L'économie circulaire : Comment ça marche ? », Novembre 2020, ADEME	Page 8
Document 3 (1 page)	« Ensemble du secteur de l'économie circulaire » Extrait du site <i>Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire</i> , Service des données et études statistiques (SDES)/ Ministère aménagement du territoire transition écologique, 2024	Page 9
Document 4 (6 pages)	« Rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes sur l'économie circulaire » – 2023 Extrait : « Partie III. La mise en œuvre de l'économie circulaire est confrontée à des obstacles qu'il doit être possible de lever à moyen-terme »	Pages 10 à 15

Consignes pour rédiger vos réponses :

Le numéro de chaque question pour laquelle vous répondez doit être indiqué au début de votre réponse, sous la forme « Q n°... ». La réponse à la question doit être rédigée à la suite, dans la même feuille de composition.

Il est attendu que chaque réponse soit rédigée et qu'un certain soin soit apporté à la copie (présentation, respect des règles de grammaire et de syntaxe).

Le jury appréciera les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que l'absence de paraphrase des documents.

QUESTION 1 :

Au vu du dossier fourni, quels sont les principaux objectifs fixés au niveau national en matière de réemploi et de recyclage des déchets ?

Expliquez également pourquoi ces objectifs s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire, et non d'économie linéaire.

(5 à 10 lignes maximum)

QUESTION 2 :

En 2018, le système de collecte permettait d'atteindre une collecte de 55% des bouteilles plastiques.

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) fixe un objectif de 100% d'ici 2025.

Un territoire génère 300 000 tonnes de déchets bouteilles plastiques par an.

1. Combien de tonnes étaient recyclées en 2018 ?
2. Combien devront l'être en 2025 pour atteindre l'objectif fixé ?
3. De combien de tonnes la quantité de déchets recyclés devra-t-elle augmenter ?

(Précisez le calcul et le résultat obtenu, 5 à 10 lignes maximum)

QUESTION 3 :

D'après les documents, quels sont les principaux leviers identifiés pour mettre en œuvre une économie circulaire à chaque étape du cycle de vie des produits ?

Quels bénéfices concrets peut-on attendre de leur application pour les entreprises et les consommateurs ?

(10 à 15 lignes maximum)

QUESTION 4 :

Malgré son intérêt environnemental et économique, l'économie circulaire reste difficile à mettre en œuvre à grande échelle.

Identifiez deux freins majeurs à son développement en France.

À partir de vos connaissances, identifiez pour chaque frein une action réaliste permettant de le surmonter, en argumentant sur son impact potentiel.

(15 à 30 lignes maximum)



Entrons dans la boucle, changeons de modèle

50 mesures pour une économie 100% circulaire





Sommaire

Une Feuille de route pour réussir la transition	3
Réconcilier l'économie avec l'environnement	4
La démarche	5
 I. Une Feuille de route pour mieux produire	12
Objectifs clés	12
Mesures	12
Exemples de succès	15
 II. Une Feuille de route pour mieux consommer	18
Objectifs clés	18
Mesures	18
Exemples de succès	21
 III. Une Feuille de route pour mieux gérer nos déchets	24
Objectifs clés	24
Mesures	24
Exemples de succès	33
 IV. Une Feuille de route pour mobiliser tous les acteurs	36
Objectifs clés	36
Mesures	36
Exemples de succès	41



Une Feuille de route pour réussir la transition

La **transition vers une économie circulaire** est un chantier clé de la transition écologique et solidaire. Le **modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » se heurte fatalement à l'épuisement des ressources de la planète**. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources. Cette transition est un véritable **projet de société** dont l'objectif est de sortir de la société du jetable. Elle invite à faire évoluer nos pratiques de vie, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation plus durables, en privilégiant l'usage à la propriété.

Si le XX^e siècle a été celui des gains de productivité sur le travail, le XXI^e siècle devra être celui des gains de productivité sur les ressources sans quoi nous ne pourrions pas bénéficier de tout le potentiel de la révolution

numérique et de l'intelligence artificielle. Le rapport de Cédric Villani (mars 2018) pointe ainsi les tensions à moyen terme sur la disponibilité du silicium pour faire face aux besoins de puissance de calcul d'une économie numérique.

Le constat s'impose : la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39 %, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Le reste, composé pour moitié de déchets organiques, est donc incinéré ou mis en décharge ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique incompatible avec nos objectifs climatiques.

Sur le plastique les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.

Les objectifs

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : **réduire de 30 %** la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- **Réduire de 50 % les quantités de déchets** non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers **100 % de plastiques recyclés** en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : **économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique**
- **Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires**, y compris dans des métiers nouveaux



Le taux de collecte des bouteilles plastique est en moyenne de 55 % alors que dans les pays nordiques plus de 90 % des bouteilles en plastique sont recyclées.

Cette situation médiocre n'est pas une fatalité mais le changement de modèle ne se fera pas spontanément. Il demande une action volontariste de l'État à la fois pour définir un cadre économique qui facilite la valorisation plutôt que l'élimination des déchets et créer les conditions d'une collecte proche de 100 % des

déchets recyclables. Cela passe également par la structuration de filières de production capables de « boucler la boucle » entre les capacités de collecte, de recyclage et de débouché pour les matières à recycler tout en permettant l'innovation, notamment à travers l'écoconception. Pour relever ce défi industriel, notre pays peut s'appuyer sur des leaders mondiaux du recyclage ainsi que des start-up innovantes.

Réconcilier l'économie avec l'environnement

La transition vers une économie circulaire porte en elle de **multiples dynamiques de progrès et d'innovations** qui réconcilient l'environnement avec l'économie.

Les bénéfices de cette transition sont massifs pour l'environnement et pour le climat. Faire entrer dans une logique circulaire la production et la consommation permet de réduire notre empreinte écologique et notamment de **réaliser d'importantes économies d'émissions de gaz à effet de serre**. Par exemple, la production d'une bouteille en plastique à partir de plastique recyclé émet 70 % de CO₂ en moins que lorsqu'on la fabrique à partir de plastique vierge. C'est pourquoi la « Feuille de route pour l'économie circulaire » s'inscrit pleinement dans le « Plan climat » national.

L'économie circulaire contribuera en outre à l'atteinte de certaines des cibles des **objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030** pour la France.

Les bénéfices pour l'économie en termes de **création de richesse, d'activités et d'emplois**

nouveaux et d'innovations sont bien réels. On estime que le secteur de l'économie circulaire représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux (par exemple ce qu'on appelle « l'économie de la fonctionnalité »). Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables. L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance de la France aux importations de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Il s'agit d'une politique industrielle qui vise à maximiser sur le territoire national la valeur ajoutée associée aux opérations de recyclage, à accompagner la montée en gamme de la production française et à positionner les entreprises françaises parmi les leaders européens de l'économie circulaire. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour éco-concevoir les produits et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. Le **numérique** constitue également une opportunité pour la transition vers une



économie circulaire, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Enfin, l'économie circulaire donne des horizons nouveaux à **l'économie sociale et solidaire** qui a ouvert la voie depuis de nombreuses années à

des projets permettant de répondre à des besoins non totalement satisfaits par les entreprises classiques : c'est une source d'innovation sociale et d'opportunité d'emplois pour les plus fragiles. C'est une **mise en mouvement des territoires** autour de projets porteurs de sens.

La démarche

Aujourd'hui, **le principal défi est celui de la mobilisation de tous** – citoyens, collectivités, entreprises, associations, administrations, acteurs de la recherche et du développement dans tous les territoires – pour un réel passage à l'acte et un passage à l'échelle. Pour relever ce défi, la Feuille de route vise à bousculer des habitudes, à informer en montrant les bons exemples, à convaincre et aussi à donner envie.

La « Feuille de route économie circulaire » trace un chemin qui permettra de progresser rapidement vers les objectifs ambitieux du Plan climat en matière d'économie circulaire. Il s'agira également de porter **notre ambition d'économie 100 % circulaire au niveau européen et international via l'initiative #MakeOurPlanetGreatAgain**. Dans le sillage du leadership qu'elle a pris sur le climat, la France peut devenir le fer de lance de l'économie circulaire au niveau mondial.

Le changement d'échelle et de modèle demande la mobilisation de chacun dans la durée. Cette dernière a été particulièrement intense tout au long de la concertation pour l'élaboration de la Feuille de route. Cela témoigne du vif intérêt des Français pour

qu'une impulsion forte soit donnée en faveur de cette transition.

Les mesures de la Feuille de route se traduiront d'ici 2019 par des mesures législatives à travers la loi de transposition de la nouvelle directive européenne sur les déchets ainsi que dans les travaux d'élaboration des lois de finances à venir. Dans les mois à venir, la Feuille de route se manifestera également à travers des mesures réglementaires, des initiatives de collectivités, notamment pour augmenter significativement la collecte des déchets valorisables, et des engagements volontaires des entreprises. Le déploiement de la Feuille de route dans les mois prochains s'accompagnera, comme lors de son élaboration, d'une forte implication des parties prenantes concernées.

Au-delà de cette Feuille de route pour l'économie circulaire, d'autres initiatives spécifiques, visant plus particulièrement les produits alimentaires et les pratiques agricoles, seront prises dans le cadre des travaux prolongeant les États généraux de l'alimentation.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

LE SYSTÈME LINÉAIRE A ATTEINT SES LIMITES



L'équivalent de **2,9 planètes** serait nécessaire si tout le monde vivait comme les Français.

Le problème va s'aggraver car :

- il y aura **2,5 milliards d'habitants supplémentaires en 2050**
- la consommation de matières premières va doubler si on ne change rien

OBJECTIF : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale**
on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...) ; par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

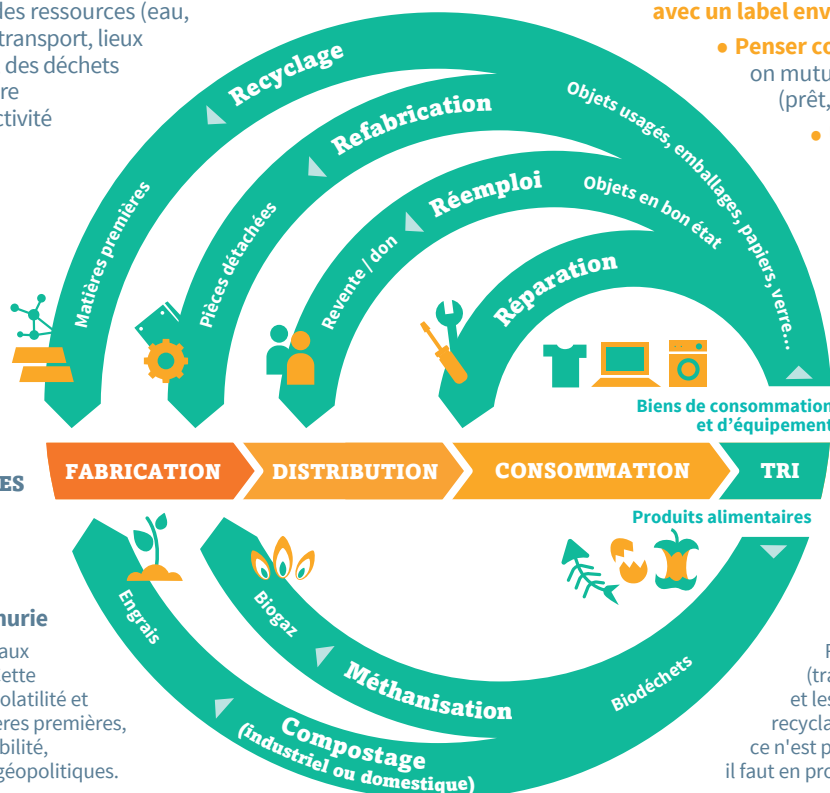
NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES



Certaines ressources sont menacées de pénurie
C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

Le recyclage des déchets ne suffira pas !
Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS



Des emplois créés localement : déjà **3 %** des emplois sont liés à l'économie circulaire en France et de nouveaux métiers voient le jour.



Un lien social renforcé avec de nouvelles formes d'activités, liées à l'économie sociale et solidaire, et de nouvelles pratiques collaboratives : ateliers de réparation, troc, location, partage...

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire - www.quefairedemesdechets.fr
agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux

Examen professionnel de TSPDD - Session 2025

Page 8/15

ENSEMBLE DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un indicateur de suivi relatif à l'ensemble du secteur de l'économie circulaire.

Contexte et définition

L'indicateur vise à quantifier le nombre d'emplois associés aux activités économiques relevant de l'économie circulaire. Il participe ainsi à la mesure de la transition vers un système économique plus économe en ressources.

Le champ des emplois porte sur les piliers « recyclage », « allongement de la durée d'usage », « approvisionnement durable » et « consommation responsable » de l'Ademe. Faute de sources disponibles, les emplois n'ont pu être estimés pour les piliers « économie de la fonctionnalité », « éco-conception » et « écologie industrielle et territoriale ». De façon générale, les activités de l'économie circulaire requièrent davantage d'emplois par unité produite que dans l'ensemble de l'économie.

Objectif

Au-delà de la préservation des ressources naturelles, l'économie circulaire accorde une place importante aux enjeux économiques et sociaux, et notamment à l'emploi. L'adoption de nouveaux modèles favorisant la circularité de l'économie peut favoriser la création d'emplois, notamment pour des activités à moindre risque de délocalisation. Selon la **feuille de route pour l'économie circulaire** (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/feuille-route-economie-circulaire-frec>) de 2018, l'économie circulaire représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux.

Ces activités peuvent aussi contribuer à l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion. Ainsi, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit, dans son article 62, que lorsque les éco-organismes passent des marchés concernant la prévention ou la gestion des déchets, ceux-ci comprennent obligatoirement des critères relatifs au recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique.

Tendance

En 2021, l'économie circulaire mobilise 810 900 emplois en équivalent temps plein (ETP). Cela représente 2,9 % de l'emploi total en France.

Avec 350 800 emplois, les activités du pilier « allongement de la durée d'usage » constitue 43 % des effectifs totaux. Parmi les branches concourant à l'allongement de la durée d'usage des produits, l'entretien et la réparation automobile est celle qui concentre le plus d'emplois avec 173 700 ETP.

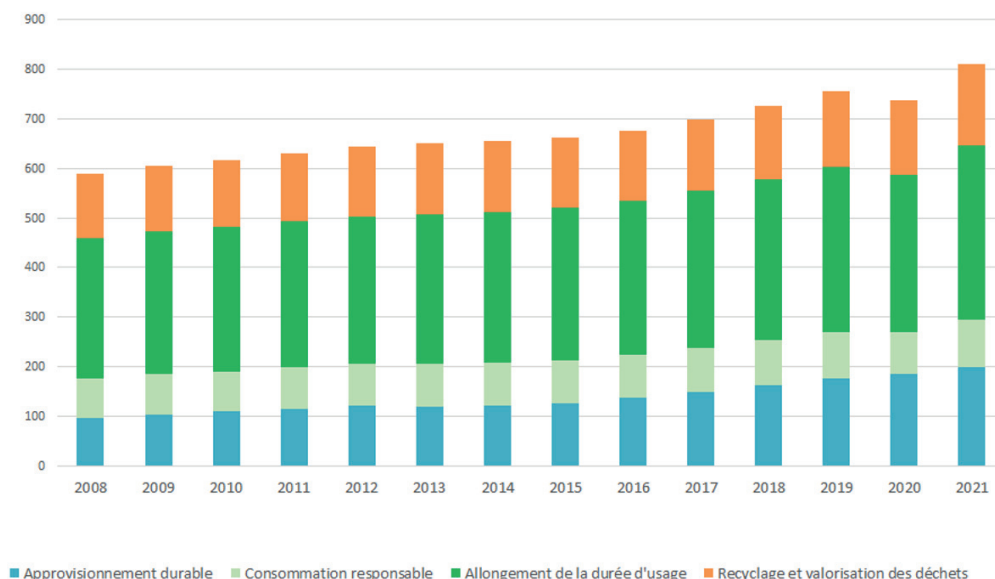
Le pilier « approvisionnement durable », avec 199 400 ETP en 2021 contribue à hauteur d'un quart du total des emplois de l'économie circulaire. Les emplois de l'agriculture biologique avec 139 700 ETP constituent la majeure partie de ce pilier.

Les activités du pilier « recyclage » pourvoient 164 800 emplois. Enfin, 96 000 emplois sont estimés pour le pilier « consommation responsable », pour lequel seules les activités de location ont pu être quantifiées.

De 2010 à 2021, l'économie circulaire a gagné près de 200 000 ETP (194 600), avec une progression annuelle moyenne de 2,5 %. Sur la même période, l'emploi total en France a cru à un rythme bien plus faible : + 0,7 % par an.

Évolution de l'emploi par pilier de l'économie circulaire en France

En milliers d'ETP



© SDES

Sources : SDES ; Insee ; Ademe ; Agence Bio. Traitements : SDES, 2024



N° 1540

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 juillet 2023.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ⁽¹⁾

sur l'économie circulaire,

ET PRÉSENTÉ

PAR M. PIERRICK BERTELOOT ET MME FÉLICIE GÉRARD
Députés

(1) La composition de la commission figure au verso de la présente page.

Vos rapporteurs estiment que la granularité des données fournies par Eurostat gagnerait à être affinée afin d'apprécier la qualité des emplois associés à l'économie circulaire et adapter l'offre de formations en conséquence. Les indicateurs traditionnels d'évaluation de la qualité de l'emploi (rémunération, sécurité sur le marché du travail, nature et contenu des tâches effectuées, *etc.*) permettraient utilement d'objectiver les opportunités professionnelles de l'économie circulaire.

Recommandation n° 4 : affiner les données publiées par Eurostat sur l'emploi associé aux activités de l'économie circulaire en Europe, en accordant une attention particulière à la qualité de l'emploi.

Il s'agit notamment d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la numérisation. Il faut préconiser une combinaison de l'économie circulaire et de la numérisation, car cela permettrait de mettre en relation les fournisseurs et les demandeurs. Cela créerait des marchés et permettrait une « maintenance prédictive ». À partir d'un rapport de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), il est possible d'identifier quatre grandes pistes de numérisation de l'économie circulaire : plateformes et partage (économie de la fonctionnalité et non plus de la propriété) ; information sur les produits et traçabilité ; collecte et partage des données (optimisation de l'usage des ressources) ; réduction de l'impact de la filière numérique (application de l'écoconception, du réemploi et de la réparation aux produits numériques) ⁽¹⁾.

III. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST CONFRONTÉE À DES OBSTACLES QU'IL DOIT ÊTRE POSSIBLE DE LEVER À MOYEN-TERME

A. LE MANQUE D'INCITATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LA FAIBLE UTILISATION DES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Les auditions réalisées par vos rapporteurs ont rappelé que les entreprises agissent, en premier lieu, de manière rationnelle. Tant que les matériaux recyclés seront plus chers que les matériaux nouvellement produits ou que les matériaux achetés à l'étranger, les entreprises privilégieront ces derniers. La mise en place d'un **système d'incitations** pour les acteurs économiques est donc un facteur non négligeable pour l'introduction d'une économie circulaire. Le déploiement d'un système d'incitations efficaces, qui mobilise à la fois les leviers réglementaire et financier, ne doit toutefois pas donner lieu à une « capture du régulateur » par des intérêts privés ⁽²⁾. En ce sens, vos rapporteurs appellent les autorités européennes et

(1) Institut national de l'économie circulaire, *Economie circulaire et révolution numérique – Pistes de réflexions*, octobre 2017.

(2) Stigler George J., *The Theory of Economic Regulation*, *The Bell Journal of Economics and Management Science*, vol. 2, n° 1, 1971.

nationales à adopter des mesures incitatives qui soient conformes aux objectifs environnementaux de l'Union, sans que les industriels puissent définir pour eux-mêmes des règles excessivement favorables à leurs intérêts.

Par ailleurs, le **manque d'investissement** constitue un obstacle à la mise en place de l'économie circulaire. Il conviendrait de mettre en place des actions collectives et publiques afin d'accompagner les entreprises vers une économie circulaire. Les pouvoirs publics disposent de leviers pour offrir des débouchés aux éco-entreprises. Ainsi, le rôle de la commande publique dans certains secteurs, tels que le bâtiment et les travaux publics, pourrait être développé.

Parallèlement, la Cour des comptes européenne constate la **faible utilisation des financements accordés par l'Union en faveur de l'économie circulaire** ⁽¹⁾. L'Union s'était engagée à consacrer plus de 10 milliards d'euros entre 2016 et 2020 pour accompagner la transition vers une économie circulaire, en particulier en faveur de l'innovation et de l'adaptation de la base industrielle. En dépit de l'importance des montants mobilisés, la Commission et les États membres assurent un suivi lacunaire des projets financements, notamment dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) relevant d'une gestion partagée. Les instruments faisant l'objet d'une gestion directe par la Commission, tels que l'ancien programme de recherche et de développement Horizon 2020, sont également peu sollicités pour des projets liés à l'économie circulaire. L'évaluation intermédiaire des programmes de l'Union, prévue au plus tard pour 2025 dans le cadre d'Horizon Europe par exemple, doit permettre de corriger ces défaillances.

Recommandation n° 5 : mieux intégrer les enjeux liés à l'économie circulaire dans les objectifs stratégiques des financements européens, en profitant de l'évaluation intermédiaire des programmes correspondants.

B. LE MANQUE DE SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS DANS LEURS COMPORTEMENTS D'ACHAT ET DE CONSOMMATION

Le **manque de sensibilisation des consommateurs** quant à leur comportement d'achat et de consommation constitue un obstacle à l'introduction de l'économie circulaire.

(1) Cour des comptes européenne, Rapport spécial, Économie circulaire – Une transition lente dans les États membres malgré l'action de l'Union européenne du 3 juillet 2023, p. 55.

Les consommateurs doivent être plus sensibilisés à leur comportement d'achat et de consommation. Le modèle économique dominant de la « *fast fashion* » ⁽¹⁾ contrevient fortement aux objectifs de l'économie circulaire, alors que le textile est la deuxième industrie la plus polluante au monde. Cela résulte, d'une part, des méthodes de production courantes qui utilisent intensivement des ressources non-renouvelables et, d'autre part, d'une forte augmentation du volume de production ⁽²⁾.

Dans ce contexte, il ne faut pas confondre la réutilisation avec la durabilité des produits. Par exemple, dans le secteur du textile, de nombreuses entreprises se focalisent sur la seconde main. Or cette orientation bienvenue aura une incidence positive limitée si l'on incite les gens à changer leurs pratiques de consommation, sans améliorer la durée de vie des vêtements. Il s'agit d'un prérequis pour réduire au maximum la consommation initiale des matériaux primaires.

L'interaction entre l'industrie et les habitudes des consommateurs joue donc un rôle prépondérant. Par exemple, la réduction voire la suppression des emballages en plastique impliquent de promouvoir des solutions de substitution, par exemple la vente en vrac.

Vos rapporteurs rappellent que les autorités françaises ont mis en place des **campagnes nationales d'information** en lien avec l'économie circulaire, par exemple sur la signalétique « Info-tri » prévue par la loi AGECL de 2020. Cette opération de sensibilisation a été instaurée en décembre 2022 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les éco-organismes mis en place dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

La Commission, en lien avec les États membres et les parties prenantes, pourrait utilement répliquer cette approche au niveau européen une fois adoptées les mesures législatives relevant du plan d'action pour l'économie circulaire. Une campagne de communication et d'information dédiée, rappelant les objectifs de l'Union, l'apport des nouveaux textes et les bonnes pratiques individuelles à adopter, pourrait être envisagée. Le cas échéant, l'opération pourrait être ciblée sur les pays dont le taux de circularité est le plus faible.

Recommandation n° 6 : envisager le déploiement d'une campagne d'information européenne pour sensibiliser les consommateurs aux évolutions de la législation européenne en matière d'économie circulaire et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre individuellement.

(1) Selon Aggeri, Franck ; Beulque, Rémi ; Micheaux, Helen, *L'économie circulaire*, 2023, p. 82 et suivante, la « *fast fashion* » désigne le modèle dominant de l'industrie de la mode, qui se caractérise par un prix très bas et un renouvellement plus rapide de vêtements.

(2) L'industrie textile dépend des combustibles fossiles, du pétrole pour les fibres synthétiques ainsi que des procédés de teinture et de tannage.

C. LE MANQUE DE SUIVI DE LA TRANSITION DES ÉTATS MEMBRES VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Selon le rapport spécial de la Cour des comptes européenne, les instruments de surveillance de l'Union européenne ne sont pas suffisants pour évaluer l'état d'avancement de la transition des États membres vers une économie circulaire ⁽¹⁾.

La pratique actuelle de l'Union européenne en matière de suivi n'est donc pas de nature à permettre à la Commission de prendre des décisions éclairées sur les nouvelles politiques, initiatives et mesures relatives à la transition vers une économie circulaire, et notamment de mieux prendre en compte la conception circulaire des produits.

Vos rapporteurs saluent toutefois la **mise à jour du cadre de suivi de l'économie circulaire de la Commission européenne** (« *circular economy monitoring framework* »), dévoilée en mai 2023. La Cour des comptes européenne relève que le cadre de suivi en vigueur depuis 2018 ne contenait aucun indicateur lié à la conception circulaire des produits, témoignant d'une conception encore linéaire de l'économie centrée sur la gestion des déchets. Le nouveau tableau de bord fournit désormais davantage de données en phase « amont » sur la consommation de matières au niveau de l'Union et de chaque État membre. Parmi la nouvelle génération d'indicateurs mesurés, l'**empreinte matérielle** évalue la demande mondiale d'extraction de matériaux déclenchée par la consommation européenne et la **productivité des ressources**, qui met en rapport le produit intérieur brut (PIB) et la consommation intérieure de matières (DMC), décrit l'efficacité avec laquelle le système productif transforme les ressources naturelles en produits utiles.

Recommandation n° 7 : évaluer le nouveau cadre de suivi de l'économie circulaire de la Commission européenne dans les trois ans suivant sa mise en œuvre et renforcer, le cas échéant, les indicateurs liés à la conception circulaire des produits.

D. LE NÉCESSAIRE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

L'**économie de la fonctionnalité**, aussi appelée « économie servicielle », est une approche économique qui vise à établir une nouvelle relation entre l'offre et la demande, en mettant l'accent sur l'utilisation des biens et des services en fonction des besoins réels des utilisateurs, plutôt que sur la vente d'un produit.

L'économie de la fonctionnalité permet de développer des solutions durables pour les modes de production des biens et des services. Selon l'Ademe,

(1) Cour des comptes européenne, Rapport spécial, Économie circulaire – Une transition lente dans les États membres malgré l'action de l'Union européenne du 3 juillet 2023, p. 53 et suivantes.

qui accompagne les entreprises vers cet horizon, l'économie de la fonctionnalité procède d'un « *véritable changement de culture consistant à sortir de la logique transactionnelle immédiate entre un fournisseur de produits et son client pour passer à un contrat de confiance évolutif et sur le plus long terme* » ⁽¹⁾.

Concrètement, l'accent n'est plus mis sur le transfert de propriété, mais sur la **mise à disposition de possibilités d'utilisation payantes**. Contrairement au concept de location, l'économie de la fonctionnalité inclut la notion de durabilité. Elle concilie ainsi la compétitivité économique des entreprises et les principes du développement durable, en permettant de créer une valeur d'usage aussi élevée que possible à long terme, tout en consommant aussi peu de ressources matérielles et d'énergie que possible. Le 28 juin 2023, au travers d'un avis adopté à la quasi-unanimité, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a insisté sur la pertinence du concept d'économie de la fonctionnalité pour renforcer l'autonomie stratégique aux échelles française et européenne, mais aussi pour soutenir la réindustrialisation des territoires ⁽²⁾.

Le **secteur du transport** de particuliers illustre les potentialités que recèle l'économie de la fonctionnalité. Des sociétés proposent notamment des alternatives à la possession d'un véhicule à moteur thermique, en mettant à disposition des flottes de véhicules électriques en libre-service. C'est par exemple le cas de la filiale *Free2Move* du groupe Stellantis, spécialisée dans l'autopartage. Cependant, à ce jour, l'économie de fonctionnalité ne s'est pas encore imposée à grande échelle en dépit des efforts déployés ⁽³⁾. Les entreprises ont besoin d'importants fonds de roulement pour financer des investissements rentables sur le long terme, tandis que les consommateurs doivent faire évoluer leur comportement de la propriété à l'usage.

Vos rapporteurs plaident donc pour un renforcement des efforts en faveur de l'économie de la fonctionnalité, qui peut contribuer efficacement à une utilisation durable des ressources à l'échelle européenne. La **mise en réseau des acteurs** de l'économie de la fonctionnalité est essentielle pour nouer des partenariats et partager les bonnes pratiques. C'est le sens de la plateforme de l'économie circulaire soutenue, en France, par l'Ademe et le ministère de la Transition écologique. Un tel dispositif gagnerait à être développé au niveau européen, par exemple en mobilisant l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC).

(1) Paul Boulanger, Emmanuel Delannoy, Julien Valery, *Panorama national et pistes d'action sur l'économie de la fonctionnalité. Recensement, analyse et éléments d'interprétation*, Ademe, 2020.

(2) CESE, avis adopté le 28 juin 2023, *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage*, Patricia Blancard et Fany Ruin, rapporteuses.

(3) *Ibid.*, p. 5.